



FOIRE AUX QUESTIONS :

« Comment un prêtre qui a plus de 50 ans de sacerdoce peut-il vivre cette année sacerdotale inaugurée par Benoît XVI ? »

Le mot **sacerdoce** désigne l'un des trois principaux aspects de la Grâce du Sacrement du Baptême, les deux autres étant des vocations – et les grâces d'état correspondantes – de « Prophète » et de « Roi. » Il est bon de rappeler cela avant tout.

Mais cette année sacerdotale inaugurée par Benoît XVI le jour de la fête du Sacré CŒUR concerne le ministère presbytéral, l'un des services destinés à assurer dans l'Eglise Catholique à tous les fidèles l'entretien et le développement de leur vie spirituelle de disciples de JESUS-Christ. Le sacerdoce dont nous parlons donc est le sacerdoce ministériel des prêtres ordonnés sacramentellement.

50 ans de sacerdoce ? Nous avons à nous interroger à ce point de l'existence avec une élémentaire sagesse. Il ne faut pas nier que nous avons toujours besoin de nous réajuster. Ce n'est pas parce que l'on est prêtre depuis 50 ans ou plus, parce que l'on a fêté un beau jubilé, que nous ne devons pas nous méfier de la routine, de l'usure, de l'encrassement des fausses pistes ! Une bonne année sacerdotale doit nous aider à rendre grâce, mais aussi à prendre du temps pour faire ce que le Saint Père nous demande : regarder ce qu'ont été la vie pastorale et la vie intérieure d'un certain Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars.

Père Jean Bernadet
Diocèse d'Aire et Dax